

COMMUNE DE PENNAUTIER
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Article L21321-25 du CGCT

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-cinq novembre**, à **vingt heures trente minutes**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : **22**
Présents : **22**
Votants : **22**

Date de convocation : **Le 17 Novembre 2025.**

Etaient présents : **M.M. DIMON, ALMERGE, ARIAS, BAEZ, BONSIRVEN, BORNER, CANDAU, de LORGERIL, DONS, ESPAIGNOL, FALETTI, GIBERT, GUILLEMART, MAGNIER, MARTY, MARTINET, MONIER, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.**

Procurations :

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article **2121-15** du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du **Conseil** : Madame **Sylvie GIBERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. Le Président déclare la séance ouverte.

1-Budget Général M57-2025 Décision modificative N°2

Approuvée unanimité

2- Projet Educatif de Territoire 2025/2027

Approuvée unanimité

3- Tableau des emplois communaux au 1^{er} Janvier 2026

Approuvé unanimité

4- Subvention exceptionnelle REC Rugby

Approuvée unanimité

5- Subvention exceptionnelle La Voie de la Louve

Approuvée unanimité

6- Subvention exceptionnelle Alaï Clic et Objectif Roullenois

Approuvée unanimité

7- Accord aménagement des rues – Travaux neufs ou de réparation de la voirie communale.

Approuvée unanimité



COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°1

N° 36/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 22

Votants : 22

Date de convocation : Le 17 Novembre 2025.

Etaient présents : M.M. DIMON, ALMERGE, ARIAS, BAEZ, BORNER, BONSIRVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, ESPAIGNOL, FALETTI, GIBERT, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, MONIER, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.

Procurations :

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du Conseil : Mme **Sylvie GIBERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- OBJET -

Budget Général M57 – 2025 Décision modificative N°2

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

REUNI sous la présidence de Jacques DIMON,

APPROUVE la décision modificative sur le **Budget M57** indiquée dans le tableau ci-joint.

Résultat de vote : **Unanimité**

La Secrétaire de séance
Sylvie GIBERT

Le Maire,
Jacques DIMON



COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2

N° 37/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 22

Votants : 22

Date de convocation : Le 17 Novembre 2025.

Etaient présents : M.M. DIMON, ALMERGE, ARIAS, BAEZ, BORNER, BONSIRVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, ESPAIGNOL, FALETTI, GIBERT, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, MONIER, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.

Procurations :

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du **Conseil** : Mme **Sylvie GIBERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **OBJET** -

Projet Educatif de Territoire 2025/2027

Monsieur le Maire explique :

Carcassonne Agglo a souhaité initier une politique éducative pour les enfants âgés de 0 à 17 ans du territoire par la signature d'un **Projet Educatif de Territoire (PEDT)**.

Cette volonté vise à fédérer les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et sportifs autour d'une vision commune de l'éducation, en s'appuyant sur une démarche de co-construction impliquant élus, techniciens, et usagers.

Le projet doit permettre de lutter contre les inégalités éducatives, sociales et territoriales, de répondre aux besoins des usagers (enfants et familles), de fédérer les différents acteurs du territoire, de donner un sens commun à l'action éducative, et de professionnaliser les agents.



Ces enjeux se traduisent par dix ambitions qui doivent favoriser la construction personnelle de l'enfant, son épanouissement et le vivre-ensemble.

Ce projet éducatif de territoire sera expérimenté, pour la période 2025 – 2027 sur les territoires suivants :

- Cabardès
- Nord Carcassonnais
- Haut Minervois
- Carcassonne
- Sud Carcassonnais

La volonté de Carcassonne Agglo est de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire en septembre 2027.

Cet engagement sera cosigné par L'Etat, la Caisse d'allocations Familiales, Carcassonne Agglo et les 83 communes du territoire.

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré :

DECIDE :

D'APPROUVER le projet éducatif de territoire tel qu'exposé pour la période 2025/2027, document synthétique consultable auprès du secrétariat général de la Commune.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le PEDT ainsi que toute pièce afférente.

Résultat de vote : **Unanimité**

La Secrétaire de séance
Sylvie GIBERT

Le Maire,
Jacques DIMON



COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°3

N° 38/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PENNAUTIER étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DIMON, Maire.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22
Présents : 22
Votants : 22

Date de convocation : Le 17 Novembre 2025.

Etaient présents : M.M. DIMON, ALMERGE, ARIAS, BAEZ, BORNER, BONSIRVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, ESPAIGNOL, FALETTI, GIBERT, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, MONIER, PRAT-MARCA, ROUDIÈRE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.

Procurations :

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du Conseil : Mme Sylvie GIBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- OBJET -

Tableau des emplois communaux au 1^{er} Janvier 2026

Monsieur le Maire présente :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs communaux afin de prendre en compte la création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2026 pour remplacer une ATSEM principal 1^{ère} classe qui part en retraite en avril 2026.



Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet,
- L'adoption du tableau des emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
-------------------	-----------	--------------------------	----------------------	---------------------------

Secteur Administratif

Attaché territorial	A	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	3	3	
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	1	1	
Adjoint Administratif	C	1	1	

Secteur Social

ASEM principal 1ère Classe	C	3	3	
ASEM principal 2ème Classe	C	4	4	1 (30h)

Secteur Technique

Technicien territorial principal 2ème classe	B	1	1	
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	
Agent de Maîtrise	C	8	8	
Adjoint Technique principal de 2ème Classe	C	1	1	
Adjoint Technique	C	3	2	1 (30h)

Secteur Police Municipale

Brigadier-chef principal	C	1	1	
Gardien brigadier	C	1	1	

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 011-211102793-20251125-38_2025COMMUNE-DE



- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé à compter du 1^{er} janvier 2026.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune chapitre 012.

ADOpte à l'unanimité de membres présents.

Résultat de vote : **Unanimité**

La Secrétaire de séance
Sylvie GIBERT

Le Maire,
Jacques DIMON



COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°4

N° 39/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 22

Votants : 21

Date de convocation : Le 17 Novembre 2025.

Etaient présents : **M.M. DIMON, ALMERGE, ARIAS, BAEZ, BORNER, BONSIIVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, ESPAIGNOL, FALETTI, GIBERT, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, MONIER, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.**

Procurations :

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du **Conseil** : **Mme Sylvie GIBERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **OBJET** -

Subvention exceptionnelle REC Rugby

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association REC Rugby pour l'organisation d'un tournoi.

- **LE CONSEIL MUNICIPAL** -

Où l'exposé de Monsieur le Maire et
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association REC Rugby pour l'organisation d'un tournoi.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le



ID : 011-211102793-20251125-39_2025COMMUNE-DE

Résultat de vote : Unanimité

**La Secrétaire de séance
Sylvie GIBERT**

**Le Maire,
Jacques DIMON**





COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°5

N°40/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 22

Votants : 22

Date de convocation : Le 17 Novembre 2025.

Etaient présents : M.M. **DIMON, ALMERGE, ARIAS, BAEZ, BORNER, BONSIRVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, ESPAIGNOL, FALETTI, GIBERT, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, MONIER, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.**

Procurations :

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du Conseil : Mme **Sylvie GIBERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **OBJET** -

Subvention exceptionnelle La Voie de la Louve

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association La Voie de la Louve pour sa participation à la manifestation Octobre Rose.

- **LE CONSEIL MUNICIPAL** -

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association La voie de la Louve pour sa participation à la manifestation Octobre Rose.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le



ID : 011-211102793-20251125-40_2025COMMUNE-DE

Résultat de vote : **Unanimité**

La Secrétaire de séance
Sylvie GIBERT

Le Maire,
Jacques DIMON

COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°6

N° 41/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 22

Votants : 22

Date de convocation : Le 17 Novembre 2025.

Etaient présents : M.M. DIMON, ALMERGE, ARIAS, BAEZ, BORNER, BONSIRVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, ESPAIGNOL, FALETTI, GIBERT, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, MONIER, PRAT-MARCA, ROUDIERE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.

Procurations :

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du Conseil : Mme Sylvie GIBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- OBJET -

Subvention exceptionnelle Alaï Clic et Objectif Roullenois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Alaï Clic et Objectif Roullenois pour la diffusion du film relatif au maquis de Trassanel.

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Où l'exposé de Monsieur le Maire et
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Alaï Clic et Objectif Roullenois pour la diffusion du film relatif au maquis de Trassanel.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le



ID : 011-211102793-20251125-41_2025COMMUNE-DE

Résultat de vote : Unanimité

**La Secrétaire de séance
Sylvie GIBERT**

**Le Maire,
Jacques DIMON**



COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°7

N° 42/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 22

Votants : 22

Date de convocation : Le 17 Novembre 2025.

Etaient présents : M.M. DIMON, ALMERGE, ARIAS, BAEZ, BORNER, BONSIRVEN, CANDAU, de LORGERIL, DONS, ESPAIGNOL, FALETTI, GIBERT, GUILLEMART, MAGNIER, MARTINET, MARTY, MONIER, PRAT-MARCA, ROUDIÈRE, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.

Procurations :

Absents Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du **Conseil** : **Mme Sylvie GIBERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **OBJET** -

Accord cadre aménagement des rues – Travaux neufs ou de réparation de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle :

Un accord cadre à bon de commande avait été mis en œuvre en 2021 pour la réalisation de travaux d'aménagement ou de réparation de la voirie communale. Ce marché arrive à son terme le 31 août 2025.

Afin de poursuivre la rénovation et l'amélioration de la voirie communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de relancer une procédure d'accord cadre à bon de commande pour la réalisation de ces travaux dans les conditions suivantes :

Accord-cadre à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 : 1 an renouvelable de manière tacite 3 fois pour un période de 1 an sans que ce délai ne puisse excéder le 30 septembre 2029.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 011-211102793-20251125-42_2025COMMUNE-DE



Accord-cadre avec maximum annuel de **300 000,00 € HT** conclu avec un titulaire.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et leur pondération :

- mémoire technique, moyens et délais : 60%
- prix des prestations : 40%

La date limite de remise des offres est fixée au 29 Aout 2025 à 12h00.

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir consulté les pièces administratives de la consultation,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contenu de la consultation relative à un accord cadre à bon de commande pour la réalisation de travaux d'aménagement ou de réparation de la voirie communale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au lancement de cette procédure.

Résultat de vote : Unanimité

La Secrétaire de séance
Sylvie GIBERT

Le Maire,
Jacques DIMON